

## Réunion du 26 octobre 2021

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 14

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : 19 octobre 2021

**PRESENTS : Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry, Mme BOISNIER Françoise, M. BOUHABEN Michel, M. BUROT Pascal, M. HERBILLON Patrice, Mme DORIZON Betty, Mme MICHAUT Bernadette, M. AIRAULT Stéphane, Mme BREJEON Gaëlle, Mme MONORY Myriam, M. JACSON Fabrice, M. LE STRAT Yann.**

**ABSENT : M. FALOURD Claude,**

Secrétaire de séance : **M. AIRAULT Stéphane**

---

### 21-10-26-001 : Personnel Communal

- **Lignes Directrices de Gestion (LDG)**

Madame le Maire présente le dossier élaboré avec l'outil proposé par le Centre de Gestion dossier qui pourra être présenté au Comité Technique du 06 décembre prochain.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour saisir le Comité Technique.

- **Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Madame le Maire rappelle que le régime indemnitaire actuel a été défini par les délibérations des 17/11/2005, 04/04/2010, 14/04/2011 et 13/10/2015 et précise que les modalités actuelles doivent être remplacées par un nouveau modèle : le RIFSEEP.

Un groupe de travail a repris les travaux entrepris lors de la précédente mandature et a finalisé un projet de délibération qui devra être soumis au prochain Comité Technique du 06 décembre.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour saisir le Comité Technique.

- **Déclaration de vacance de poste**

Madame le Maire expose que suite à la démission d'un agent avec effet au 01 décembre 2021, une déclaration de vacance de poste a été publiée sur le site « emploi territorial ».

Il s'agit d'un poste d'adjoint d'Animation à temps non complet annualisé, 33.50 h / semaine.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 12/11

- **Travaux de la Commission « PERSONNEL »**

Monsieur DECESVRE expose que plusieurs dossiers restent à ouvrir ou à finaliser :

#### **Dossier école**

La commission du personnel a réalisé un travail préparatoire pour une réorganisation des services en charges des activités scolaires et périscolaires.

Toutefois, en raison de l'absence de plusieurs agents pour raison de santé, ce projet de réaménagement des postes n'a pas pu être présenté.  
Il le sera dès que possible.

#### **Document Unique d'Evaluation des Risques.**

Avec le concours du service prévention de la CCT, une commission a travaillé à son élaboration lors de la précédente mandature.

Cependant, suite au départ, par mutation, de l'agent communal de prévention, il n'a pas été donné suite à ce dossier qu'il convient de reprendre.

En préalable, il est nécessaire de nommer un ou deux agents de prévention.

Il est proposé de nommer Charles DUPONT, adjoint technique et Stéphanie SIMOËS à ces fonctions.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre l'arrêté de nomination correspondant.

#### **Agence postale**

La commission réfléchit à une réorganisation des services administratifs de la collectivité afin de regrouper les deux agents du secrétariat de la Mairie et l'agent d'accueil de l'agence postale, en un même lieu.

Le Conseil émet un avis favorable à ce projet et donne pouvoir à la commission en charge du personnel pour étudier ce dossier.

---

#### **21-10-26-002 : Village de gîtes : remplacement de menuiseries**

Michel BOUHABEN présente à l'assemblée un devis de la société RECTO-VERSO qui a chiffré le remplacement de 5 portes d'entrée des gîtes :

- Porte-fenêtre 1 ventail oscillo-battant	585.88	4 294.40
- Pose	80.00	400.00
- Remise		500.00
	TOTAL HT	4194.40
	TVA 5.5%	230.69
	TOTAL TTC	4 425.09

Considérant que ces travaux sont indispensables, le Conseil valide le devis présenté et donne pouvoir à Madame le Maire pour commander les travaux.

---

#### **21-10-26-003 : Aménagement d'une aire de jeux**

Dans le cadre du développement du site de La Ballastière, il est proposé de remplacer une structure de jeu extérieur en remplacement d'un équipement obsolète et devenu dangereux.

La commission communale en charge de ce dossier présente l'offre commerciale de la société PRODULIC qui propose une structure multi activités adaptée aux enfants à partir de deux ans, « La Hulotte ».

Le montant de ce module s'élève à 3 818,70 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le projet d'acquisition de la structure « La Hulotte » pour un montant de 3 818,70 € HT,

- Donne pouvoir à Madame le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme CAP RELANCE 2021,
- Valide le plan de financement prévisionnel de cette opération :
 

CAP Relance 2021	3 818,70	60%	2 291,22
Autofinancement		40%	1 527,48
		TOTAL	3 818,70

**21-10-26-004 : Aménagement de trois nouveaux points de défense incendie**

Madame le Maire rappelle qu'en 2017, la Commune a fait réaliser par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres, son Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie et que cette étude a permis de répertorier les zones non couvertes par un dispositif de protection incendie, poteau ou réserve d'eau.

Une première phase de travaux a été conduite en 2019 et 2020, avec l'implantation de trois réserves d'eau pour la protection de trois hameaux de la Commune, la réalisation d'une aire de pompage et la mise en place d'un poteau incendie.

Suite à la dernière réunion, des demandes de remises de prix ont été réalisées auprès de fournisseurs afin de poursuivre ce programme de travaux en aménageant trois nouveaux points afin de protéger des habitations ou groupes d'habitations isolés et Monsieur DECESVRE présente les différentes propositions commerciales reçues.

Fourniture citerne :

	CITERNEO	SECURITANK
30 M <sup>3</sup>	1 207.07 HT	1 239.00 HT
60 M <sup>3</sup>	1 742.82 HT	1 809.00 HT
120 M <sup>3</sup> option poteau à la place de la vanne	2 707.50 HT 955.00 HT	2 749.00 HT
cuve 60000 l à enterrer (2 pour réserve 120 m <sup>3</sup> )		32 287.40 HT
port		323.00 HT

Terrassement :

	SARL NOIRAULT
Aménagement d'une plateforme pour citerne 30m <sup>3</sup> – La Giraudière	727.50 HT
Aménagement d'une plateforme pour citerne 60m <sup>3</sup> – La Petite Gare	2 606.00 HT
Aménagement d'une plateforme pour citerne 120m <sup>3</sup> – Château de Sanzay	2 515.00 HT
TOTAL HT	5 848.50 HT

Il est proposé d'abandonner l'option de la citerne incendie enterrée au Château du Bois de Sanzay, compte tenu de son coût et de retenir l'offre de la société CITERNEO, avec une option « poteau à la place de la vanne », pour un coût total de l'opération qui s'élève à 12 460,89 € HT – 14 953,07 € TTC.

Ce montant n'inclut pas la fourniture et la pose des clôtures de protection qui seront réalisées en régie.



Traiteurs :

- SARL FLEURINET à MARTIGNE BRIAND

Devis SARL FLEURINET à MARTIGNE BRIAND.pdf

Menu à 24.50 € TTC ou à 25.00 € TTC

- EURL Charcuterie de la Vasque à THOUARS

Devis TRAITEUR-EURL CHARCUTERIE DE LA VASQUE à THOUARS.pdf

Menu à 20.00 € TTC, sans le service

Avec service + mise en place de la table + 740.00 € TTC

Animation :

- Claude CHAIGNON 130.00 € + GUSO

- William et Marylou 530.00 € charges sociales comprises.

Il est demandé au Conseil de valider :

- Le prix du repas pour les personnes extérieures, les conjoints non âgés de 66 ans,
- Le prix du repas pour les membres du Conseil et leurs conjoints
- L'option du service par les membres du Conseil
- Le choix du traiteur
- Le choix de l'animateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient la proposition de menu du traiteur de l'EURL Charcuterie de la Vasque à THOUARS pour un prix de 20.00 € TTC, sans le service qui sera réalisé par les membres du Conseil Municipal,
- Retient la proposition de M. Claude CHAIGNON pour l'animation,
- Fixe le prix du repas pour les conjoints non âgés de 66 ans, les personnes extérieures et les conjoints des membres du Conseil Municipal à 25,00 €,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour organiser cette journée et faire les déclarations préalables nécessaires à cette manifestation.

---

### **21-10-26-008 : Régularisation foncière**

Dans le plan de délimitation réalisé pour l'établissement d'un procès-verbal de bornage en vue d'une division parcellaire des terrains cadastrés AB 187p et AB 211, sis à PASSAY – route des Bourdillières, appartenant à M. HUBLET, il a été mis en évidence une discordance entre la limite foncière du bien telle qu'elle apparaît au cadastre et la limite de fait sur le terrain qui est un mur, le long de la voie communale.

Une partie du mur est en retrait sur le terrain pour environ 13 m<sup>2</sup> et sur une autre partie il empiète sur la voie communale, d'environ 9 m<sup>2</sup>.

Afin de régulariser cette situation, deux solutions peuvent être envisagées :

- La démolition du mur et sa reconstruction sur les limites cadastrales,
- Il pourrait être procédé à un échange parcellaire, entre les 13 m<sup>2</sup> en retrait, qui seraient réattribués à la Commune et les 9 m<sup>2</sup> qui empiètent sur le domaine communal et qui seraient réattribués au propriétaire riverain qui accepte de racheter les 4 m<sup>2</sup>, au prix unitaire de 15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions :

- Autorise la conservation du mur existant,
- décide de faire procéder à une régularisation de cette situation par un acte notarié,

- valide le prix de cession du terrain à 15 € le m<sup>2</sup>,
- précise que l'ensemble des frais sera à la charge du propriétaire,
  - donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

---

#### **21-10-26-009 : Remplacement du véhicule utilitaire**

M. DECESVRE expose que conformément à la dernière réunion et après analyse des différentes offres, il a été retenu la proposition de la concession RENAULT SAUMUR : RENAULT TRAFIC - Mise en circulation 20/06/2017 - Kilométrage non garanti 86000  
Prix de vente 18 300,00 € TTC dont TVA 3007,88 €.

Le Conseil Municipal valide la proposition et donne pouvoir à Madame le Maire pour commander le véhicule.

---

#### **21-10-26-010 : Convention de mise à disposition du bar extérieur de la salle de La Ballastière**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 18 mai 2016, le Conseil Municipal avait décidé de confier la gestion du bar extérieur de la salle de La Ballastière et du minigolf paysager à Mme Sandra LAURENT et qu'une convention de mise à disposition avait été signée.

Suite à la dénonciation de la convention par Mme LAURENT, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021, un dossier de candidature pour la reprise de l'activité avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2022, a été déposé par M. PAVY Freddy.

Après examen de cette candidature, il est proposé de signer une nouvelle convention pour la mise à disposition de l'espace bar d'été de la salle de La Ballastière avec M. Freddy PAVY à compter du 1er mars 2022, pour un début d'activité au 1er mai 2022.

Le loyer est fixé à 350 € mensuels à compter du 1er mai 2022, révisable au 1er janvier de chaque année.

La convention sera conclue pour une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la signature de la convention de mise à disposition du bar extérieur et du minigolf de la Ballastière avec M. Freddy PAVY.

Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

---

#### **21-10-26-011 : Renouvellement adhésion Gîtes de France.**

Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion à Gîtes de France pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne pouvoir à Madame le Maire pour compléter le dossier.

## 21-10-26-012 : Village de Gîtes de La Ballastière – tarifs 2022

M. Michel BOUHABEN rappelle les tarifs en cours et présente à l'assemblée plusieurs simulations tarifaires concernant la location des gîtes communaux de La Ballastière avec des hypothèses de hausse de 1 à 2 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition d'une variation en hausse de l'ordre de 1,5 % pour 2022 et valide les tarifs ci-dessous :

	1 semaine	2 semaines	3 semaines	1 mois
juillet & août la nuit supplémentaire	<b>444 €</b> <b>63 €</b>	<b>760 €</b> <b>55 €</b>	<b>1115 €</b> <b>53 €</b>	<b>1370 €</b> <b>46 €</b>
juin, septembre, vacances scolaires la nuit supplémentaire	<b>322 €</b> <b>47 €</b>	<b>559 €</b> <b>41 €</b>	<b>752 €</b> <b>37 €</b>	<b>923 €</b> <b>32 €</b>
autres mois la nuit supplémentaire	<b>275 €</b> <b>40 €</b>	<b>440 €</b> <b>32 €</b>	<b>545 €</b> <b>27 €</b>	<b>671 €</b> <b>24 €</b>
lit supplémentaire	<b>19€</b>	<b>27 €</b>	<b>35 €</b>	<b>41 €</b>

Pour les locations entre juin et septembre pour des travailleurs : application du tarif moyenne saison pour toute la période.

### FORAITS WEEK END ET JOURS FÉRIÉS:

	juillet & août	juin, septembre & vacances scolaires	autres mois
<b>2 nuits</b>	<b>162 €</b>	<b>149 €</b>	<b>131 €</b>
<b>3 nuits</b>	<b>226 €</b>	<b>190 €</b>	<b>168 €</b>
<b>4 nuits</b>	<b>277 €</b>	<b>232 €</b>	<b>193 €</b>

### FORAITS HORS WEEK END ET JOURS FÉRIÉS :

	juillet & août	autres mois
<b>2 nuits</b>	<b>137 €</b>	<b>105 €</b>
<b>3 nuits</b>	<b>173 €</b>	<b>137 €</b>
<b>4 nuits</b>	<b>225 €</b>	<b>173 €</b>

### **LOCATIONS HORS WEEK-END ET JOURS FERIES, 3 OU 4 NUITS PAR SEMAINE AVEC MISE A DISPOSITION DU GITE, A PARTIR DE 2 SEMAINES CONSECUTIVES (délibération du 16/07/2013)**

	<u>septembre à juin</u>	<u>juillet-août</u>
3 nuits :	<b>137 € + charges</b>	<b>173 € + charges</b>
4 nuits :	<b>173 € + charges</b>	<b>225 € + charges</b>

**FORFAIT UNE NUIT (réservé aux habitants de la commune) 67 €**

**FORFAIT UNE NUIT (randonneurs ou groupes) 74 € (maximum 5 personnes) tarif inchangé**

**LOCATION DE DRAPS ET LINGE DE TOILETTE : tarif inchangé**

Draps : **9 €** par lit et par semaine

Linge de toilette : **5 €** par personne et par semaine

**FORFAIT MENAGE 60 €**

Charges d'électricité : **0,10 €** par kilowatt tarif inchangé

Taxe de séjour : **0,70 €** par adulte et par nuit tarif inchangé

**Forfait animal domestique : 3,00 € par jour et par animal** tarif inchangé

Caution : **250,00 €.**

**Ticket Lave-Linge : 5,00€** tarif inchangé

**Location lave-linge : 8,00 € la semaine – 24,00 € le mois** tarif inchangé

### **21-10-26-013 : subvention**

Madame le Maire présente une nouvelle demande reçue en Mairie

- CFA de la CCI du Mans et de La Sarthe / 1 élève

Après en avoir délibéré, et conformément à la décision prise lors de la réunion du 30 mars dernier, le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide de 50 € pour chaque établissement de formation accueillant des élèves de la Commune.

---

### **21-10-26-014 : Informations, questions diverses**

- Travaux au CLSH  
Il a été chiffré le remplacement du sol par un carrelage : 9 326,57 € HT – 11 191,88 TTC.  
Il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition et de demander une nouvelle estimation de travaux pour un sol souple.
- Réunion avec les associations  
Une réunion s'est tenue le 23 octobre dernier pour le planning de réservations des salles pour 2022.  
Les associations réfléchissent actuellement à l'organisation d'un marché de Noël.  
Le Conseil Municipal annonce qu'il est favorable pour apporter une aide logistique mais qu'il ne participera pas financièrement.
- Broyage sur placette  
La prochaine campagne doit se dérouler entre le 27 janvier et le 2 avril 2022.  
Il est décidé de s'inscrire sur un samedi matin.
- Recensement Général de la population  
Il se déroulera en début d'année 2022.  
Deux agents recenseurs seront recrutés : Mme MESNARD, Mme DELAROSIERE
- Cérémonie du 11 novembre et du 05 décembre : le rassemblement pour le dépôt de gerbes au Monument aux Morts est fixé à 11 h 45.
- Programme DEMOS : il est demandé si le centre de loisirs peut accueillir les enfants avant ou après les séances, comme dans le cadre d'un accueil périscolaire.  
Il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.
- Noël pour les classes maternelles : il est validé un budget de 150 € pour les classes maternelles et pour le centre de loisirs.
- Le SIEDS finance à 100 % les audits énergétiques pour les bâtiments de + de 1000 m<sup>2</sup> et à 50% les audits pour les bâtiments de – de 1000 m<sup>2</sup>. Il a également créé un fonds de soutien à l'investissement pour des travaux.

- 2<sup>ème</sup> séminaire Pacte fiscal et financier 10 novembre : Mme GUIDAL et M. AIRAULT assisteront à cette session.
- Samuel CRON a chiffré l'enlèvement de 5 pierres tombales pour un montant de 2637.20 € TTC  
Pour mémoire, le devis de la société GOBIN-PORTET était de 2700 € TTC.
- Deux associations ont sollicité un rendez-vous avec la municipalité pour présenter des projets d'animations sur le site de La Ballastière : modélisme et cani-cross.

---

Les membres du Conseil

Mme GUIDAL Valérie	M. DECESVRE Thierry	Mme BOISNIER Françoise
M. BOUHABEN Michel	M. BUROT Pascal	M. HERBILLON Patrice
Mme DORIZON Betty	Mme MICHAUT Bernadette	M. AIRAULT Stéphane
Mme BREJEON Gaëlle	Mme MONORY Myriam	M. JACSON Fabrice
M. LE STRAT Yann	Mme CHARETIER Jeanne	